



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1386

Attribution d'une subvention de fonctionnement de 15 000 euros au Quatuor Debussy –
enveloppe « Casino » - Approbation d'une convention cadre entre l'Etat, la Région, la Ville
de Lyon et l'association pour les années 2015 à 2017.

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 OCTOBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 OCTOBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN,
M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M.
CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme
RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M.
FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme
SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M.
KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON,
M. PELAEZ, M. LEVY, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme
SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme
TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M.
HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme
BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BERRA (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme
FONDEUR (pouvoir à M. COULON), Mme HOBERT (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FAURIE-GAUTHIER
(pouvoir à M. RUDIGOZ), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1386 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DE 15 000 EUROS AU QUATUOR DEBUSSY – ENVELOPPE « CASINO » - APPROBATION D'UNE CONVENTION CADRE ENTRE L'ETAT, LA REGION, LA VILLE DE LYON ET L'ASSOCIATION POUR LES ANNEES 2015 A 2017. (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 10 septembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Fondé en 1990, le Quatuor Debussy propose un répertoire allant du classique à la musique moderne et contemporaine. L'association créé des passerelles avec différents domaines artistiques comme la danse, le théâtre ou encore les musiques actuelles.

Le Quatuor Debussy a la volonté de former les publics de demain et transmettre un savoir-faire issu de ses années d'expériences de la scène. Ainsi, il s'engage en faveur des plus jeunes, qu'ils soient ou non formés à la pratique instrumentale et anime chaque année des ateliers pédagogiques pour les enfants. Il est également à l'initiative de concerts-rencontres pour tous afin de partager les musiques d'hier et d'aujourd'hui.

Depuis son origine, le Quatuor Debussy s'investit activement aux côtés des jeunes quatuors à cordes en vue de leur transmettre les savoirs qu'il a lui-même reçus des grands maîtres. Outre le cycle spécialisé qu'il dirige au Conservatoire de Lyon depuis 2011, le Quatuor Debussy dispense son enseignement au sein de divers stages de musique et notamment à l'occasion de son Académie d'été, proposée depuis 1999 au mois de juillet dans le cadre de son festival « Cordes en ballade ».

Voilà plus de vingt ans que le Quatuor partage avec les publics du monde entier ses interprétations musicales sur les scènes les plus prestigieuses. Japon, Chine, Etats-Unis, Canada, Australie, Russie... Ses tournées régulières lui ont permis de se faire un nom sur tous les continents. Il jouit d'une reconnaissance professionnelle incontestable et reste très attaché à la région Rhône-Alpes et à la Ville de Lyon.

L'année 2014 a été riche, en rencontres, en découvertes, en transmission, en nouvelles scènes... trois disques sont sortis : « Octuorissimo » – Avec le Quatuor Arranoa, « Debussy / Caplet » avec Françoise Masset (soprano), Marielle Nordmann (harpe) et Yann Dubost (contrebasse) et « Schubert / Janacek » pour un nouvel opus autour des « tragiques héroïnes » de la musique.

Le spectacle « Opus », avec la compagnie australienne C!RCA, a continué son ascension médiatique et a été présenté dans le cadre du salon international des arts vivants, le CINARS à Montréal.

L'édition 2014 du festival « Cordes en ballade », dirigé par le Quatuor Debussy, a connu une affluence du public et l'Académie d'été a accueilli près de 60 jeunes (et moins jeunes) d'origines diverses, de niveaux variés et de profils différents.

Devant l'intérêt du travail de cette association, l'Etat, la Région Rhône-Alpes et la Ville de Lyon ont souhaité s'associer afin d'établir une convention cadre avec le Quatuor Debussy jusqu'en décembre 2017.

Dans le cadre de cette convention, l'Association s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à réaliser l'ensemble des actions définies au titre I, article 1.

La politique artistique et culturelle du Quatuor Debussy se décline dans les domaines suivants :

- la création et la diffusion ;
- l'élargissement des publics et du répertoire ainsi que la transmission.

Pour leur part, les partenaires publics s'engagent, sous réserve de l'inscription des crédits aux budgets correspondants, à soutenir financièrement l'association pour les activités mentionnées au titre I, article 1 de la présente convention.

La Ville de Lyon propose de soutenir l'Association par l'attribution d'une subvention d'un montant de 15 000 €, pris sur la participation du Grand Casino à la politique culturelle de la Ville de Lyon, dont 150 000 € ont déjà été distribués à différentes associations musicales et écoles de musique associatives lors d'un précédent Conseil municipal.

Pour mémoire, une subvention de 12 000 € avait été allouée en 2014 à cette association.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 4^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1. Une subvention de fonctionnement de 15 000 € est allouée à l'Association « Le Quatuor Debussy ».

2. La convention cadre susvisée, établie entre la Ville de Lyon, l'Etat, la Région Rhône-Alpes, et l'Association « Le Quatuor Debussy » est approuvée.

3. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4. La dépense en résultant, soit 15 000 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2015, programme SOUTIENAC, opération CASINOAC, ligne de crédit 47466, nature 6574, fonction 30.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN